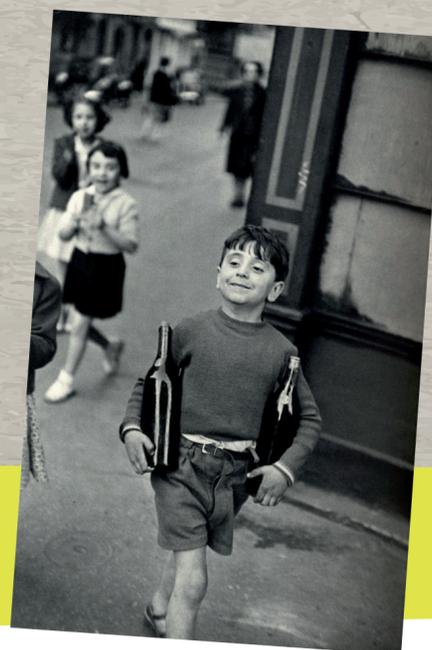


PETITE HISTOIRE DE LA CONSIGNE

Ceux qui, enfants, ont connu la consigne, se souviennent de la précieuse pièce reçue en rapportant la bouteille, aussitôt échangée contre quelques bonbons. Encore répandue jusqu'aux années 90, la consigne a quasiment disparu en France.

Comment expliquer cette rapide régression, malgré les nombreux avantages qu'on lui reconnaît aujourd'hui ?



CHRONIQUE D'UNE (QUASI) DISPARITION

Une banalisation du jetable

Dans les années 60, avec la production industrielle automatisée et à grande échelle d'objets courants, **l'idée du jetable se banalise**. Elle devient même un symbole de modernité et un argument marketing, au sein de la société de consommation naissante.

Des distances croissantes entre les lieux de production et de consommation

Les années passant, les lieux de vente s'éloignent des lieux de fabrication, et se diversifient. Or, la consigne est bien plus intéressante à une échelle régionale, qui ne nécessite pas de longs transports. **Les industriels voient alors dans la bouteille consignée un obstacle au commerce sans contrainte.**

La mise en place de la Responsabilité Élargie des Producteurs

En 1992, un décret oblige les industriels à contribuer à l'élimination de leurs déchets d'emballage. Mais ils ont alors le **choix entre la consigne (ou la reprise) et le paiement d'une contribution à un organisme** qui se charge de gérer ces déchets. La seconde option, proposée par les industriels, ne couvre qu'une partie des coûts et ne leur demande aucune manutention, d'où son succès.

La perte des infrastructures et qualités techniques adaptées

Avec le recul de la consigne, les **bouteilles spécifiques à chaque marque** se multiplient, et **les espaces de stockage régressent** au profit des surfaces de vente. **Les bouteilles deviennent plus légères** (puisque destinées à un usage unique) et donc fragiles, et **les étiquettes, indécollables**. Tout cela accélère le déclin de la consigne.

C'est ainsi qu'en l'espace de quelques décennies, la bouteille jetable a triomphé de la consigne, causant une forte croissance de la production de déchets d'emballage.

CONSIGNE IS NOT DEAD

Mais la consigne n'a pas dit son dernier mot ! Elle perdure dans le **circuit des cafés, hôtels et restaurants**, à hauteur de 40 % des volumes, ce qui **permet d'éviter 500 000 tonnes de déchets d'emballages par an**. Il existe aussi de nombreuses poches de résistance, qu'il s'agisse d'initiatives individuelles ou à plus grande échelle : en Alsace par exemple, épiceries et supermarchés récupèrent la bouteille de bière Météor.



RETOUR VERS LE FUTUR

Une floraison d'initiatives et un réseau national

Des initiatives visant à **redévelopper des filières locales** de consigne se développent actuellement dans plusieurs régions françaises.

Un **Réseau Consigne** a également vu le jour en 2012 pour permettre des échanges d'expériences et de ressources entre ces différents projets, et pour faire avancer le sujet de la consigne au niveau national.



L'intérêt des pouvoirs publics

Le **Conseil National des Déchets** a créé en 2014 un **atelier de travail national sur le thème de la consigne** et la **loi de 2015 sur la transition énergétique encourage les expérimentations** visant à développer des dispositifs de consigne. Les collectivités, quant à elles, peuvent soutenir de tels projets dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention des déchets, et les financer grâce à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Des citoyens emballés !

Pour les citoyens, tous les feux sont au vert ! Toutes les enquêtes menées au niveau local dévoilent des opinions très favorables au retour de la consigne : **en Pays de la Loire, nous sommes 81 % à le souhaiter** (enquête Bout' à Bout') ! Selon la majorité des sondés, il s'agit d'une question de bon sens.

Et à l'étranger ?

-  **En Belgique**, la consigne, appelée vidange, est beaucoup utilisée pour les bouteilles de vin et de bière. Des modèles standards de bouteilles permettent de les réutiliser dans plusieurs brasseries, et donc d'alléger la logistique et les coûts.
-  **En Suisse**, la consigne de toutes les bouteilles (sauf les produits laitiers) est obligatoire, tant pour la réutilisation que pour le recyclage.
-  **En Finlande**, un système fiscal favorable à la distribution de bouteilles réutilisables a été instauré. Ainsi, 73 % des bouteilles de bière et 98 % des bouteilles de soda et jus sont réutilisables.
-  **Au Danemark**, la réutilisation des bouteilles de bière et soft de production nationale est obligatoire. Pour le reste, un système de taxation est appliqué pour défavoriser les bouteilles à usage unique.
-  **En Allemagne**, des mesures ont été prises dès 1993 pour tenter de maintenir un quota minimal réglementaire de 72 % de bouteilles réutilisables. Elles n'ont pas eu l'effet escompté, mais la part des bouteilles consignées pour réutilisation reste supérieure à 50 %.
-  **Aux Pays Bas**, il existe une longue tradition de réutilisation des bouteilles de bière, toujours prépondérante. Celle des bouteilles d'eau et soda est par contre en perte de vitesse, depuis que la Communauté Européenne a obtenu l'abolition de la réutilisation obligatoire en 2006 (pour des raisons de distorsion de concurrence pour les importateurs).



Machine de récupération des bouteilles, en Suède.